

Fin 2012, plus de la moitié des bénéficiaires de revenus minima garantis sont pauvres en conditions de vie. Ils sont davantage touchés par ce type de pauvreté que les personnes du premier quintile de niveau de vie. Les montants des revenus garantis par ces prestations et leurs conditions d'éligibilité dessinent une hiérarchie entre minima : les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle sont les plus affectés par la pauvreté en conditions de vie, tandis que ceux percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le minimum vieillesse le sont beaucoup moins. Six bénéficiaires de minima sociaux sur dix subissent d'importantes restrictions de consommation, notamment dans le domaine de l'alimentation. De plus, près de la moitié d'entre eux déclarent être contraints sur le plan budgétaire.

## Presque six bénéficiaires de revenus minima garantis sur dix sont pauvres en conditions de vie

Fin 2012, 57 % des bénéficiaires d'un revenu minimum garanti<sup>1</sup> – revenu de solidarité active (RSA) [voir fiche 16], allocation de solidarité spécifique (ASS) [voir fiche 18], allocation aux adultes handicapés (AAH) [voir fiche 22] ou allocations du minimum vieillesse (voir fiche 25) – sont pauvres en conditions de vie (encadré). Ils sont beaucoup plus souvent confrontés à des privations ou des difficultés matérielles que les autres ménages. En effet, la pauvreté en conditions de vie concerne 12 % de l'ensemble des personnes de plus de 16 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine et 33 % de celles dont les ressources les situent en deçà du premier quintile de niveau de vie<sup>2</sup> (graphique 1).

## Les bénéficiaires du RSA socle sont les plus exposés à la pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie n'affecte pas tous les bénéficiaires de revenus minima garantis dans les mêmes proportions, notamment en raison des différences de niveau de vie selon la prestation

considérée (voir fiche 15). Fin 2012, les deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont pauvres en conditions de vie. Par ordre décroissant viennent ensuite les demandeurs d'emploi en fin de droit allocataires de l'ASS (59 %), puis les titulaires du RSA activité seul (57 %). Les allocataires du minimum vieillesse et de l'AAH bénéficient de montants d'allocation plus élevés du fait de leur incapacité ou de leur capacité supposée très réduite à travailler, en raison de leur âge ou de leur handicap : ils sont ainsi moins touchés par la pauvreté en conditions de vie (respectivement 47 % et 38 %), même si ces proportions restent nettement plus élevées que celle observée dans l'ensemble de la population.

Les bénéficiaires du RSA socle cumulent les désavantages. Ils sont moins souvent en emploi ou à la retraite. Ils appartiennent plus souvent à un ménage n'ayant qu'un seul membre qui contribue aux ressources et leur ménage est plus souvent constitué d'au moins trois enfants.

## De fortes restrictions de consommation pour plus de la moitié des bénéficiaires

58 % des bénéficiaires de revenus minima garantis connaissent d'importantes restrictions de

1. La source utilisée dans cette fiche est l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 (voir encadré, fiche 11). Cette enquête porte sur les quatre principaux revenus minima garantis, en matière de dépenses et d'effectifs : le RSA (décliné en RSA socle majoré, RSA socle non majoré, RSA activité seul), l'ASS, l'AAH et le minimum vieillesse. Elle concerne les allocataires au 31 décembre 2011, en France métropolitaine, de ces prestations et, dans le cas du RSA uniquement, les éventuels conjoints.

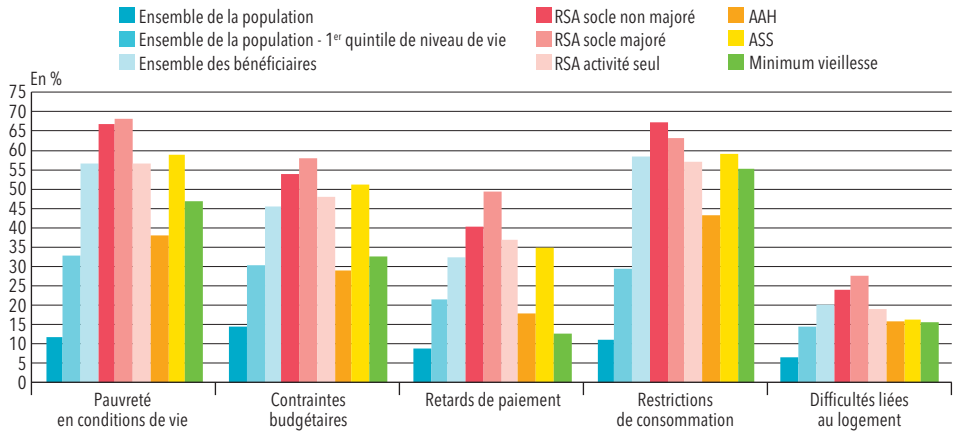
2. C'est-à-dire les 20 % des personnes à plus bas niveau de vie en France.

consommation<sup>3</sup>, soit deux fois plus que parmi les personnes situées dans le premier quintile de niveau de vie (29 %).

Quelle que soit la prestation reçue, les restrictions de consommation sont toujours la dimension de la

pauvreté en conditions de vie prédominante, devant les contraintes budgétaires, puis les retards de paiement et les difficultés liées au logement. La proportion de bénéficiaires concernés varie de 67 % pour le RSA socle non majoré à 43 % pour l'AAH.

**Graphique 1 Taux de pauvreté en conditions de vie et types de difficultés rencontrées, selon la prestation perçue**



**Note >** Les restrictions de consommation et les contraintes budgétaires mentionnées dans ce graphique sont explicitées dans les graphiques 2 et 3.

**Lecture >** Fin 2012, 57 % des bénéficiaires d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2011 sont pauvres en conditions de vie. En 2011, 33 % des personnes appartenant au premier quintile de niveau de vie sont pauvres en conditions de vie.

**Champ >** Bénéficiaires au 31 décembre 2011 d'une des prestations retenues et résidant en France métropolitaine. Personnes de plus de 16 ans vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine.

**Sources >** DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 ; INSEE, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

**Encadré La pauvreté en conditions de vie**

Le taux de pauvreté en conditions de vie aborde la notion de pauvreté à travers les privations et difficultés ressenties par les ménages. Cet indicateur est calculé à partir du dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie) de l'INSEE.

Vingt-sept difficultés sont retenues. Elles couvrent quatre dimensions : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté en conditions de vie » la proportion de ménages subissant au moins huit carences ou difficultés parmi les vingt-sept retenues. Pour être considéré en difficulté vis-à-vis d'une des quatre dimensions, le nombre de privations ou difficultés qu'un ménage doit rencontrer diffère selon la dimension considérée : au moins trois difficultés sur les six existantes pour les contraintes budgétaires, au moins une sur trois pour les retards de paiement, au moins quatre sur neuf pour les restrictions de consommation et au moins trois sur neuf pour les difficultés liées au logement.

3. Conventionnellement, cela signifie qu'ils sont exposés à au moins quatre des neuf restrictions de consommation de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie (exemples : maintenir le logement à bonne température, payer une semaine de vacances une fois par an, remplacer les meubles, etc.).

Pour chaque type de restriction de consommation, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont toujours plus touchés que les ménages du premier quintile de niveau de vie (graphique 2).

### Des privations concernant surtout le domaine de l'alimentation

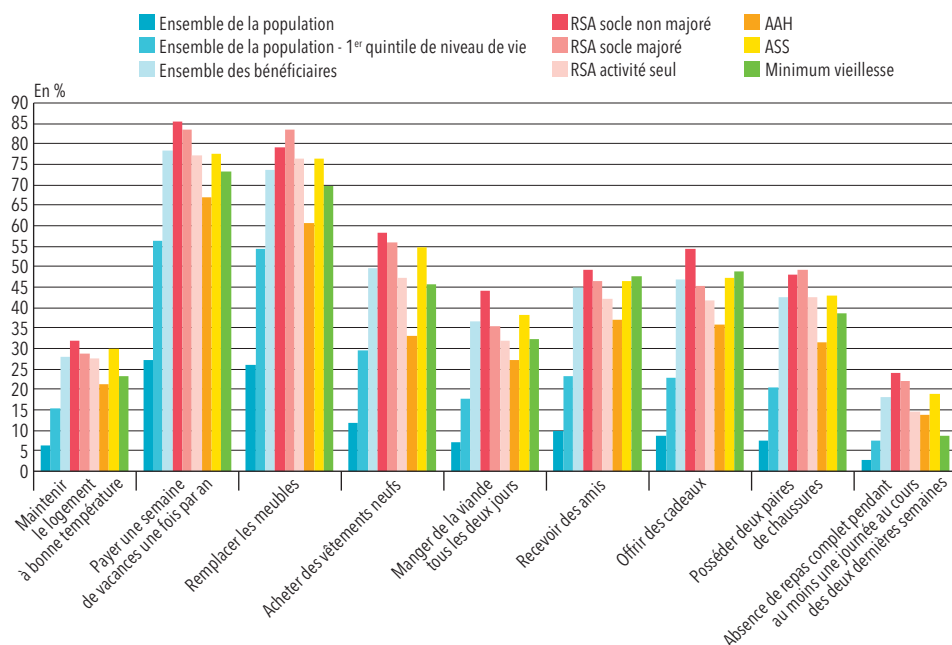
Les deux difficultés principales sont, pour les bénéficiaires de revenus minima garantis comme pour la population des plus modestes, de se payer une semaine de vacances une fois par an et de remplacer des meubles.

À l'exception de ces deux privations, la part des bénéficiaires du RSA, de l'ASS, voire de ceux du minimum vieillesse, subissant chacune des autres restrictions de consommation est environ deux fois plus élevée que celle des personnes situées en bas de l'échelle

des niveaux de vie. Ainsi, 36 % des bénéficiaires de revenus minima garantis déclarent ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande, du poulet, du poisson ou l'équivalent végétarien tous les deux jours, contre 18 % parmi les personnes du premier quintile de niveau de vie. Les bénéficiaires du RSA socle non majoré sont les plus touchés, avec 44 % de personnes concernées. Ces dernières sont trois fois plus nombreuses que les personnes du premier quintile de niveau de vie à déclarer qu'au moins un membre du ménage a passé une journée sans prendre au moins un repas complet, par manque d'argent, au cours des deux dernières semaines (24 % contre 8 %).

Pour tenter de subvenir à leurs besoins alimentaires, 9 % des bénéficiaires de revenus minima garantis ont eu recours, durant le mois précédant l'enquête, à

**Graphique 2** Part des bénéficiaires rencontrant une restriction de consommation, selon le type de restriction et la prestation perçue



**Lecture** > Fin 2012, 28 % des bénéficiaires d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2011 n'ont pas les moyens financiers de maintenir leur logement à bonne température. En 2011, 15 % des personnes appartenant au premier quintile de niveau de vie sont dans ce cas.

**Champ** > Bénéficiaires au 31 décembre 2011 d'une des prestations retenues et résidant en France métropolitaine. Personnes de plus de 16 ans vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine.

**Sources** > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 ; INSEE, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

des aides en nature formelles (colis alimentaires, distributions de repas, bons, tickets ou chèques repas), et 22 % ont consommé des denrées fournies par leur entourage. Les ménages percevant le RSA socle, les plus pauvres, utilisent le plus ces aides.

### 46 % des bénéficiaires de revenus minima garantis ont des contraintes budgétaires prégnantes

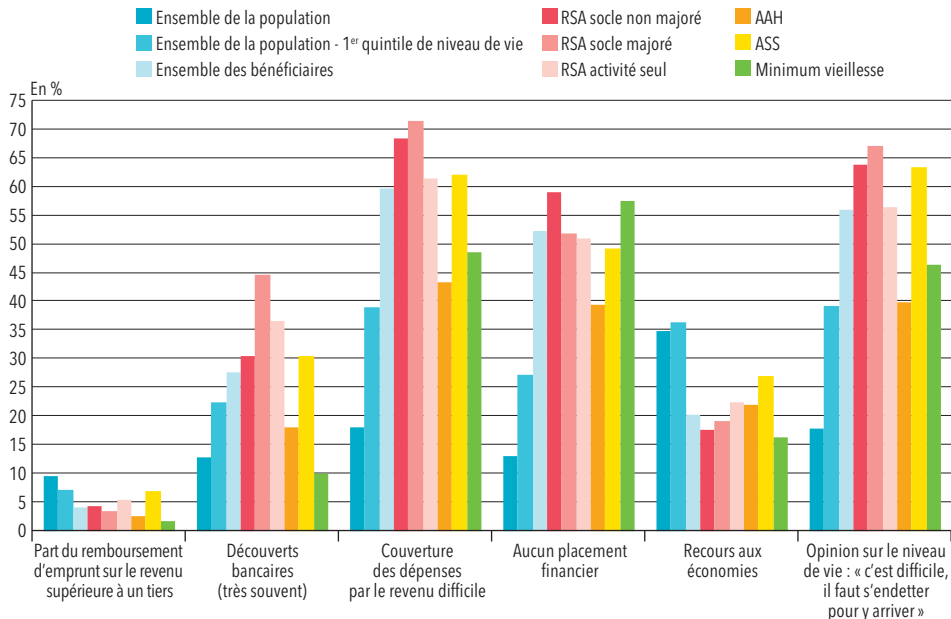
Tandis que pour l'ensemble de la population ce sont les contraintes budgétaires qui pèsent le plus sur les ménages (y compris pour ceux du premier quintile de niveau de vie), ces difficultés n'arrivent qu'en deuxième position chez les bénéficiaires de revenus minima garantis, avec 46 % de personnes concernées. Ces difficultés s'observent davantage parmi les bénéficiaires du RSA et de l'ASS, en particulier ceux

du RSA socle majoré (58 %). Dans ce domaine, les bénéficiaires de l'AAH et du minimum vieillesse sont très proches de l'ensemble des ménages du premier quintile de niveau de vie, avec une part de personnes en difficulté par rapport aux contraintes budgétaires de l'ordre de 30 %.

Plus de trois bénéficiaires de l'ASS ou du RSA sur dix déclarent se retrouver à découvert bancaire au moins une fois par mois (graphique 3). Plus de six sur dix estiment que « l'ensemble des revenus de leur ménage n'est pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses courantes ».

Pour tenter de desserrer ces contraintes budgétaires, un tiers des bénéficiaires de revenus minima garantis ont emprunté de l'argent en 2012. Parmi eux, trois sur cinq ont emprunté de l'argent auprès de leur famille.

**Graphique 3** Part des bénéficiaires rencontrant une contrainte budgétaire, selon le type de contrainte et la prestation perçue



**Lecture** > Fin 2012, la majorité des personnes qui bénéficiaient d'un revenu minimum garanti au 31 décembre 2011 n'ont aucun placement financier. En 2011, les personnes appartenant au premier quintile de niveau de vie sont deux fois moins touchées par cette difficulté (respectivement 52 % contre 27 %).

**Champ** > Bénéficiaires au 31 décembre 2011 d'une des prestations retenues et résidant en France métropolitaine. Personnes de plus de 16 ans vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine.

**Sources** > DREES, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2012 ; INSEE, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

### Les retards de paiement concernent un tiers des bénéficiaires

En 2012, un tiers des bénéficiaires d'un revenu minimum garanti ont payé avec retard leur loyer, des factures (électricité, gaz, eau ou téléphone) ou certains de leurs impôts. Au cours des douze mois précédant l'enquête, ils étaient 23 % à être dans l'impossibilité d'acquitter à temps, à cause de problèmes d'argent, le type de factures citées ci-dessus : 19 % leurs loyers et 7 % leurs impôts (ce poste ne concerne que 30 % des bénéficiaires). Ce sont les bénéficiaires du RSA qui ont le plus de difficulté à payer les factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone. Cette difficulté concerne 40 % des bénéficiaires du RSA socle majoré, 32 % de ceux du RSA socle non majoré et environ 20 % de ceux du RSA activité seul et de l'ASS, contre moins de 15 % pour les allocataires de l'AAH et du minimum vieillesse (respectivement 14 % et 9 %).

### Des difficultés de logement pour 20 % des bénéficiaires de revenus minima garantis

Un bénéficiaire sur cinq rencontre des difficultés liées à son logement, contre une personne sur sept parmi celles du premier quintile de niveau de vie. Les bénéficiaires du RSA socle sont particulièrement touchés (environ un sur quatre), tandis que les autres allocataires sont autant concernés que les personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie. Les bénéficiaires du RSA socle, en particulier les parents isolés percevant la majoration, vivent plus souvent que les autres dans des logements surpeuplés (voir fiche 13). De ce fait, ils sont plus nombreux à considérer leur logement comme trop petit : 37 % contre 23 % pour l'ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis. Les allocataires du minimum vieillesse sont, eux, deux fois plus nombreux que les autres bénéficiaires à ne pas avoir de baignoire ou de douche et à ne pas avoir de toilettes à l'intérieur de leur logement. ■

#### Pour en savoir plus

- > **INSEE**, 2017, « Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2014 », *Insee Résultats*, INSEE, n° 190, janvier.
- > **Isel A.**, 2014, « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : privations et difficultés financières », *Études et Résultats*, DREES, n° 871, février.
- > **Labarthe J., Lelièvre M.**, 2014, « Les conditions de vie des personnes aux revenus modestes et leurs trajectoires de niveau de vie », in *Minima sociaux et prestations sociales*, DREES, coll. Études et Statistiques.